



Syndic de gestion de résidence incompétent

Par **jerem16**, le **22/07/2008 à 20:08**

Locataire avec ma compagne à Angoulême d'un T3 avec une place de parking dans le garage souterrain dans résidence (de deux ans et demi environ) d'une quarantaine d'appartements depuis le 21 mai 2007 pour un loyer de 523 euros plus 40 euros de charges (nous ne savons que très vaguement à quoi elles correspondent) nous avons des difficultés avec le syndic. La résidence est gérée par une Agence de Bordeaux qui délègue pour simplement la location à des agences locales sur Angoulême. N'arrivant pas à louer les appartements pour des causes de loyers élevés, une offre est mise en place il baisse les loyers puis offre 3 mois de loyers gratuits puis les frais d'agences, une offre attractive qui nous amènes à signer le bail en date du 1er juin 2008 initialement mais contenu que l'appartement très très sale pourtant neuf car jamais habité, nous demandons à avoir les clés plus tôt pour pouvoir nettoyer avant d'emménager, nous signons donc le 21 mai 2007 lors de la remise des clés le jour même l'agent immobilier nous précise qu'il faudra attendre 15 jours maximum pour obtenir la télécommande pour accéder au garage, au bout de 15 jours rien l'agent immobilier me dit qu'il faut voir avec Bordeaux car il gère la résidence, l'agence de Bordeaux me l'inverse ainsi de suite pendant plusieurs semaines, l'agence locale d'Angoulême courant juillet me dit qu'il est arrivé qu'il faut juste l'encoder cela n'était pas vrai car l'entreprise était en vacances nous informons l'agence de Bordeaux fin Juillet de mensonge en mensonge, nous devons nous garer dehors sur des places payantes (nous avons 2 contraventions car dès 9 heures la police municipale passe et nous nous faisons arracher le rétroviseur alors que notre voiture pourrait être dans notre garage) Début août la veille de partir en vacances on nous prélève 250 euros environ, l'agence locale ne veut plus rien entendre nous abandonnons de se coter là nous demandons à avoir le chef de service de l'agence de Bordeaux qui nous informe que nous devons pas nous plaindre car nous avons même eu un geste commercial très étonné je ne comprends pas les 250 euros correspond à la semaine de mai quand nous sommes venus nettoyer alors qu'il aurait dû payer une entreprise pour nettoyer l'appartement, je lui précise que nous n'avons pas de télécommande pour rentrer dans notre garage et qu'il ose prélever

sans autorisation car le premier loyer devait être debiter début septembre 2007; elle me précise qu'il faut faire un courrier pour que cela passe en commission

Par **vHenrique**, le **07/11/2008** à **14:30**

Bonjourrrnrnje me permet de vous poser 2 questions :rnrnEst ce que votre résidence s'appel le clos des accacias ou les résidences de Paris ?rnrnEst ce que votre gestionnaire est LaSit ?rnrnSi oui svp contactez moi via le forum dédié à votre cause
rn<http://www.pierreafeu.net>rnrnJe suis sous le pseudo HenriquerMerci